

Délibération **2020 CS 37** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : PROGRAMME DE SUIVI RHOMEO SUR LES ZONES HUMIDES DU CALAVON - RENOUVELLEMENT

L'an deux mille vingt et le 11 décembre à 15h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 décembre 2020, se sont réunis en visio-conférence et à la Fruitière numérique de Lourmarin sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 59 votants :
- 46 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 7 membres représentés.

Etaient présents :

Présentiel

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Béatrice VINCENT, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Charlotte CARBONNEL, Viviane DARGERIE, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

Messieurs Mickaël CAVALIER, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre PETAVINO, Ismaïl EL OUADGHIRI, Alain MATHIEU, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Christian CHIAPELLA

Visio-conférence

Mesdames Ghislaine PINGUET, Laurence LE ROY, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Véronique MILESI, Catherine NOLLET, Michèle MALIVEL, Béatrice TERRASSON, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs Marc DUVAL, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Thierry DERNIS, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Jérôme PELLEGRIN, Yoann POBES, Grégory BALLIN, Antoine HEIL, Marc BOTTERO, Sergio ILOVAISKY-CANO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS, Frédéric SACCO

Avait donné pouvoir :

Mesdames

Monique CHABAUD à Madame Gaëlle LETTERON

Marie-Elisabeth CHRISOSTOME à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND

Bénédicte MARTIN à Madame Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs

Roland PETIET à Monsieur Alain MATHIEU

Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX

Pierre POURCIN à Monsieur Ismaïl EL OUADGHIRI

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Karine MASSE, Bettina SCIUTTI, Elisabeth AMOROS, Jeannine DOUZON, Jacqueline BOUYAC

Monsieur Philippe ANGELETTI, Alessandro POZZO, Jacques MACHEFER, Patrick MERLE, Michel GASQUET, Paul COPPETE, Serge SARDELLA, Pierre FISCHER, Julien AUBERT

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Geneviève JEAN, Stéphanie MARI, Claire ARAGONES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Charte du Parc du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 révisé en 2019 ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 portant approbation du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encreme » ;

Vu la délibération n°2020-15 en date du 17 janvier 2020 du Conseil Départemental portant désignation du site « les zones humides du Calavon » au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Vaucluse ;

Vu la convention cadre de partenariat PNRL / CEN / SIRCC du 12 mars 2012 pour la gestion des zones humides du Calavon aval sous maîtrise foncière du Parc du Luberon

Vu les règles d'intervention financière de l'Agence de l'Eau au titre de son 11^{ème} programme et de son "plan de rebond Eau, Biodiversité, Climat";

Vu les règles d'intervention financière du Conseil Départemental dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles ;

Vu l'avis favorable de la commission biodiversité, géologie et ressources naturelles du 10 novembre 2020 ;

Considérant l'intérêt de préserver et/ou restaurer le bon fonctionnement des zones humides et d'assurer un suivi de celles-ci afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion engagées

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le projet « Poursuite de la mise en œuvre des indicateurs de suivi RhoMéo sur les zones humides du Calavon » évalué à 19 000 € TTC et en accepte la maîtrise d'ouvrage ;
- APPROUVER le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de la participation du Parc pas augmenté

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)		
Mise en œuvre indicateurs RhoMéo par ingénierie interne.	7 370 €	Agence de l'Eau	70%	13 300 €
Compléments sur les « orthoptères » par prestation externe	10 000 €	Conseil départemental 84	10%	1 900 €
		Autofinancement	20%	3 800 €
Achats matériels	1 630 €			
Total	19 000 €	Total		19 000 €

- AUTORISER la Présidente à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de Vaucluse ;

- AUTORISER la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération et notamment les conventions particulières de financement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTI